

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien

Décision du 8 janvier 2019 fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien

NOR : TRAA1900090S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 6 décembre 2018 des élections professionnelles organisées à la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Les représentants du personnel au comité technique spécial placé auprès du Directeur de la sécurité de l'aviation civile de l'Océan Indien sont désignés par les organisations syndicales ci-après, les sièges étant attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTÉES	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
FEETS-FO	2	2
USAC-CGT	1	1
UNSA	1	1

Article 2

Les représentants titulaires et suppléants du personnel doivent être désignés par les organisations syndicales conformément aux dispositions de l'article 1er ci-dessus, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 8 janvier 2019.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien

Lionel MONTOCCHIO